

Enjeux de l'organisation des soins de premier recours en Rhône-Alpes

Colloque soins de santé primaires, 21/10/2013

ARS Rhône-Alpes
Direction de l'efficience de l'offre de soins
Pôle premier recours et professionnels de santé

■ Définitions des soins de 1er recours article 36 de la loi HPST

La loi HPST définit pour la première fois, les soins de premier recours. (article L1411-11)

« Art. L. 1411-11. – **L'accès aux soins de premier recours** ainsi que la prise en charge continue des *malades* sont définis dans le respect des exigences de proximité, qui s'apprécie en termes de distance et de temps de parcours, de qualité et de sécurité. Ils sont **organisés par l'agence régionale de santé au niveau territorial** défini à l'article L. 1434-16 et conformément au **schéma régional d'organisation des soins** prévu à l'article L. 1434-7.

Ces soins comprennent :

- « 1° La prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients ;
 - « 2° La dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux, ainsi que le conseil pharmaceutique ;
 - « 3° L'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social ;
 - « 4° L'éducation pour la santé.
-
-
-

Les enjeux du Plan Stratégique Régional de Santé :

- **la lutte contre les inégalités territoriales et sociales dans l'accès à la santé ;**
- **l'accent mis sur des démarches préventives (ex: éducation thérapeutique du patient)**
- **l'amélioration du parcours de vie des personnes âgées, des personnes handicapées et des patients atteints de maladie chronique ;**

Et au regard, les trois objectifs principaux du SROS Ambulatoire :

- **définir la structuration de l'offre de soins de premier recours ;**
 - **mobiliser les professionnels de santé notamment autour de priorités clairement identifiées ;**
 - **promouvoir et développer les dispositifs issus de la loi HPST permettant un découplage de l'offre de soins.**
-
-
-

Six grands enjeux :

- Continuité et permanence des soins
- Répondre à la demande des usagers
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé
- Convaincre professionnels et patients de s'engager dans cette démarche de structuration de l'offre ambulatoire.

Valoriser les filières de formation des professionnels de santé de premier recours pour les rendre plus attractives et améliorer la démographie médicale et paramédicale dans les zones fragiles.

Mobiliser tous les partenaires de la santé dont les collectivités territoriales car la santé est un enjeu d'aménagement du territoire et de son attractivité

Huit priorités en regard :

- 1) Favoriser l'égalité d'accès aux soins de 1er recours
 - 2) Anticiper les évolutions démographiques et les mouvements des populations
 - 3) Rendre les métiers de la santé attractifs pour les jeunes
 - 4) Améliorer les conditions d'exercice des professionnels
-
-
-
-

- 5) Faciliter et développer les coopérations interprofessionnelles autour de la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées et des malades chroniques**

 - 6) Consolider une offre de santé coordonnée sur un territoire donné**

 - 7) Encourager l'innovation**

 - 8) Encourager les professionnels à évoluer vers d'autres missions**
-
-
-
-

- **Les professionnels de santé libéraux du 1er recours inscrits dans le code de la santé publique**

 - **Les exercices regroupés coordonnés collectifs :**
 - Les MSP/PSP
 - Les CDS

 - **Les réseaux de santé**

 - **Les Maisons médicales de garde et la Permanence des soins ambulatoire (PDSA)**
-
-
-
-

La région Rhône-Alpes dispose de :

- **63 MSP en fonctionnement dont 34 sont reconnues par l'ARS**
- **75 projets de MSP** sont en cours, dont 36 déjà validés par l'ARS.

Parmi ces 63 MSP :

- 13 sont engagées dans l'expérimentation des nouveaux modes de rémunérations ;
 - 47 sont situées en zone rurale, 16 en zone urbaine ;
 - les équipes sont composées en moyenne de 15 professionnels de santé dont 3,6 MG ; 19,8 professionnels dont 4,5 MG pour les sites reconnus par l'ARS ;
 - 42 équipes disposent de MG ayant le statut de maîtres de stage et proposent un accueil d'étudiants et d'internes.
-
-
-

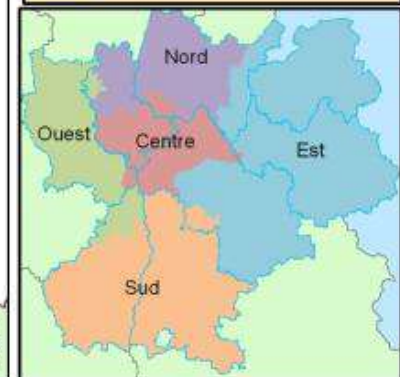
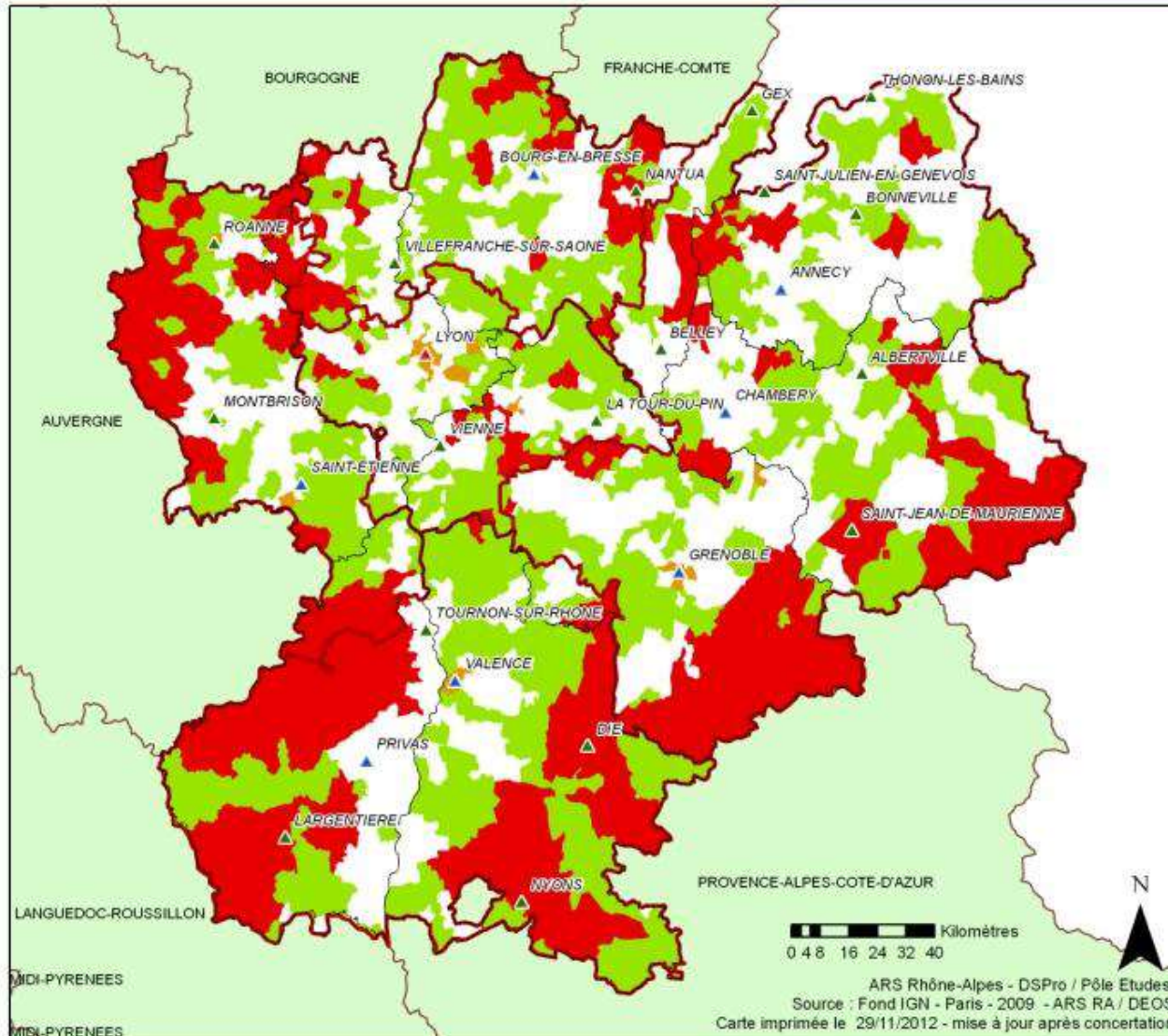
Quelques chiffres pour Rhône-Alpes....

Il existe en région **202 centres de santé (essentiellement 38,69 et 42)** : 35% sont des CSD, 30% sont des CSI, 20% sont des CSM et 15 % sont des CSP. **51 centres sont en zone fragiles.**

58 réseaux de santé sont financés. La majorité autour des 3 CHU.

39 Maisons Médicales de Garde (MMG) en Rhône-Alpes.

Zonage pluri-professionnel : Communes fragiles et de vigilance



Le plan d'action

- - **Développer** la Plate-forme d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS).
 - - **Repérer** dans chaque département les projets de regroupement structurants pour le 1er recours et les accompagner (MSP et CDS).
 - - **Etendre** l'expérimentation des nouveaux modes de rémunération (NMR) aux regroupements libéraux et aux CDS.
 - - **Repositionner** les réseaux de santé vers la fonction d'appui à la coordination et les mutualiser pour les faire évoluer vers des plate-formes pluri-thématiques de proximité (guide DGOS - sept.2012)
 - - **Faciliter** le retour ou le maintien à domicile des personnes dépendantes et/ou des patients atteints de maladie chronique.
-
-
-

3 types de zones :

- les zones fragiles (611 723 habitants)
- les zones de vigilance (1,2 M d'habitants), potentiellement à risque sur le plan démographique
- le reste de la région (un peu plus de 4 millions d'habitants)

En Rhône-Alpes, si les **5 grands territoires de santé et les 43 zones de santé de proximité** sont des échelles adaptées à l'organisation des activités des établissements, l'ARS a choisi pour le schéma ambulatoire de mener son observation à l'échelle d'aires de 1er recours.

- Identification de **290 pôles de premiers recours** sur la région
- Identification de **257 zones fragiles pluri-professionnelles** (annexes opposables du SROS)

Les 12 engagements proposés s'articulent autour de 3 objectifs :

1 - Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins.

• Engagement 1- Un stage en MG pour 100% des étudiants :

En Rhône-Alpes, 100% des étudiants concernés effectuent un stage.

Néanmoins, la durée est différente selon les facultés allant d'un stage d'un mois et demi à temps plein à un stage de 5 journées complètes.

Actions :

- Augmenter le nombre de terrains de stage: sensibilisation des MG afin qu'ils deviennent maîtres de stage en lien avec les conseils de l'ordre et l'URPS ;
- Ouvrir des terrains de stage supplémentaires dans les CDS, les MSP qui devraient s'engager à recevoir un ou plusieurs internes de MG ;
- Incitation auprès des doyens de facultés de médecine pour harmoniser les pratiques.

- **Engagement 2- 1500 bourses d'engagement de service public d'ici 2017.**

43 CESP en médecine générale ont été signés à ce jour dans la région

- **Engagement 3- 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013.**

17 contrats signés en région Rhône-Alpes au 18 octobre, l'objectif est de signer 24 contrats dès le mois de novembre.

- **Engagement 4- Un « référent-installation » unique dans chaque région**

- **Engagement 5- Développer le travail en équipe.**


Actions :

Elargir l'expérimentation des NMR aux regroupements libéraux et aux CDS ;

Intégration démarche d'appui à la création des CDS dans le dispositif d'accompagnement PAPS ;

Mise en place d'un groupe régional des experts en ambulatoire (URPS, Ordres, AM) : une sorte d'observatoire des pratiques innovantes

Le pacte territoire santé pour lutter contre les déserts médicaux

- Engagement 6- Rapprocher les maisons de santé des universités
 - Engagement 7- Développer la télémédecine.
 - Engagement 8- Accélérer les transferts de compétences
 - Engagement 9- Garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 mn d'ici 2015
- 

Le pacte territoire santé pour lutter contre les déserts médicaux

- • Engagement 10- Permettre aux professionnels hospitaliers et salariés d'appuyer les structures ambulatoires
 - • Engagement 11- Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers de niveau régional à l'égard de leur territoire pour l'offre de 1er recours
 - • Engagement 12- Conforter les centres de santé
-
-
-
-

- **Lutter contre les déserts médicaux** en favorisant les différentes formes d'exercice regroupé
- Décliner les engagements du **PTS** au niveau de la région Rhône-Alpes
- **Inciter les jeunes** professionnels de santé à s'installer dans les zones fragiles
- Poursuivre la structuration de l'offre de soins de 1er recours avec **l'ensemble de nos partenaires**

▪

Plus d'informations :

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

<http://www.rhonealpes.paps.sante.fr>

Contact : ars-rhonealpes-deos-premier-recours@ars.sante.fr
